

japonais interdisait toute propriété étrangère. Certaines modifications ont été apportées à l'investissement étranger au cours des années, mais nous constatons que le Japon conserve encore la haute main sur son économie.

Dans presque chaque pays d'Europe, y compris la France, l'Allemagne de l'Ouest, les pays scandinaves et ainsi de suite, des lois restreignant la propriété étrangère ont été adoptées. Ces pays sont plus conscients que le Canada des dangers et des faiblesses que peut entraîner la perte du pouvoir économique lorsque des sociétés étrangères s'en emparent. Ces pays, toutefois, ont remédié à la situation, tandis que les gouvernements canadiens antérieurs et actuel ont refusé de faire face au problème fondamental et d'apporter les modifications importantes et essentielles nécessaires pour protéger l'industrie et les ressources canadiennes contre la domination totale des sociétés étrangères. Notre avenir même en dépend, mais je suis persuadé que les Canadiens ne toléreront plus les politiques libérales et conservatrices qui permettent effectivement à notre industrie et à nos ressources de passer et de demeurer sous l'emprise des sociétés étrangères.

J'aimerais d'abord montrer l'importance de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, puis surtout parler de nos ressources principales, le pétrole et le gaz, qui sont presque entièrement contrôlés par les capitaux étrangers. La vente, au fil des ans de cette ressource énergétique clef, tant au palier fédéral que provincial, par les libéraux, les conservateurs et le Crédit social est l'une des tragédies de notre temps. Leurs politiques passées reviendront les hanter lorsque, dans les années à venir, la population se rendra compte que dans l'ensemble ses intérêts n'ont pas été protégés ni n'ont fait l'objet d'une planification à long terme. Il est manifeste que le contrôle étranger des ressources canadiennes est plus marqué dans les domaines où les gouvernements ont accordé des concessions fiscales ridicules, des exemptions de tout genre, des taux de redevances peu élevés, etc.

Il est difficile de croire qu'un gouvernement puisse être assez bête pour permettre que beaucoup de nos ressources non renouvelables soient bradées. Dans ce domaine, nous découvrons que l'industrie du pétrole et du gaz est contrôlée à 90 p. 100 par des capitaux étrangers. Dans le secteur de la raffinerie du pétrole, le contrôle dépasse 99 p. 100. Dans le secteur minier, il est passé à plus de 70 p. 100, tandis que la fonderie et la raffinerie sont contrôlées à 85 p. 100 par des capitaux de l'extérieur. Pour les mines de fer, le taux est de 86 p. 100, alors que pour les mines non métalliques qui comprennent l'amiante, la potasse, le gypse, etc., le contrôle étranger a atteint 85 p. 100. En 1969, le chiffre concernant les produits du caoutchouc était de 92.7 p. 100; dans le secteur des machines le contrôle étranger s'élevait à 73.2 p. 100; pour le matériel de transport, il était de 86.4 p. 100; pour les produits chimiques il était de 80.4 p. 100. Il y a quatre ans, en 1969, le contrôle étranger est passé de 11.3 p. 100, chiffre de 1965, à 20.4 p. 100 dans le secteur de l'imprimerie et de l'édition. On pourrait encore donner bien des chiffres mais les exemples précédents montrent la gravité de la situation où se trouvent bien des secteurs de l'industrie canadienne.

● (1500)

Nous devrions ensuite voir pourquoi il y a une mainmise étrangère excessive dans certains secteurs des ressources naturelles. Les Canadiens devraient se demander pourquoi tant de compagnies pétrolières et de compagnies minières contrôlées à l'étranger sont venues s'implanter au Canada. On peut en attribuer la raison aux importantes conces-

Investissement étranger—Loi

sions que les gouvernements passés ont accordées à ces compagnies. L'excellent tableau du barème d'imposition des bénéfiques présenté par Eric Kierans il y a deux ans suffit peut-être à expliquer la chose et à montrer combien la politique du gouvernement dans ce domaine a été ridicule.

Dans son discours du 3 juin 1971 devant la Canadian Economic Association, Eric Kierans a déclaré ce qui suit:

Au Canada on accorde tellement d'abattements fiscaux depuis 1949 que le Bureau Fédéral de la Statistique a été obligé de publier deux bilans financiers, l'un qui se fonde sur le rapport annuel présenté par les sociétés à leurs actionnaires, l'autre qui est établi d'après les rapports adressés par ces mêmes sociétés au ministère du Revenu national à des fins fiscales. Par exemple, en 1968, les bénéfiques d'écritures déclarés aux actionnaires s'élevaient à 8,350 millions de dollars tandis que le revenu imposable au ministère du Revenu national se montait à 5,021 millions.

Ces chiffres indiquent une différence de 3,329 millions de dollars entre les bénéfiques déclarés aux actionnaires et le revenu imposable déclaré au ministère du Revenu national. Autrement dit, en 1968, 60 p. 100 seulement des bénéfiques d'écritures des compagnies entraient dans le revenu imposable. De 1965 à 1968 inclusivement, soit sur une période de 4 ans. Les bénéfiques d'écritures des compagnies s'élevaient à plus de 30 milliards de dollars alors que le revenu imposable n'était que de 17.3 milliards. Cela veut dire qu'au cours de cette même période à peu près 12.7 milliards de dollars des bénéfiques d'écritures n'entraient pas dans l'impôt sur le revenu ce qui fait que le taux d'imposition moyen pour toutes les sociétés au cours de cette période de 4 ans s'élevait à environ 57.6 p. 100 des bénéfiques d'écritures.

Ces chiffres ne veulent pas dire que toutes les sociétés ont été imposées sur la même base. Regardons le deuxième tableau que nous a fourni M. Kierans il y a deux ans. Il montre les bénéfiques d'écritures réalisés par certaines industries, le revenu imposable de ces industries et le pourcentage des recettes qui a été imposé. C'est un document des plus révélateur. Ce tableau montre qu'au cours des quatre années allant de 1965 à 1968, les bénéfiques d'écritures des compagnies dans le domaine des combustibles minéraux, ce qui comprend le pétrole et le gaz, se montaient à 795 millions de dollars. Le revenu sur lequel l'impôt était prélevé s'élevait seulement à 45 millions de dollars. Par conséquent, les sociétés n'étaient imposées qu'à l'égard de 5.7 p. 100 de leurs bénéfiques comptables. Est-il étonnant, dans ces circonstances, que le contrôle étranger se soit concentré dans cette industrie?

Dans l'industrie de l'extraction des métaux, les bénéfiques comptables s'élevaient à la même époque, à 1,707 millions de dollars. Le revenu imposable était de 220 millions de dollars, soit seulement 13 p. 100 des bénéfiques comptables totaux. Dans la catégorie «Autres extractions minières», les bénéfiques comptables s'élevaient, à ce moment-là, à 374 millions de dollars et les sociétés étaient imposées à l'égard de seulement 120 millions de dollars, soit 32 p. 100 des bénéfiques comptables. Dans l'industrie de fabrication, les sociétés étaient imposées à l'égard de 63 p. 100 de leurs bénéfiques comptables. L'industrie du bâtiment était imposée à l'égard de 65 p. 100 et le commerce de gros, de 87 p. 100. Mais dans le commerce de détail, qui est presque entièrement contrôlé par les Canadiens, nous découvrons que les sociétés sont imposées à l'égard de 90 p. 100 de leurs bénéfiques comptables.